

IFAP 2019

Épreuve orale Concours auxiliaire de puériculture

RÉUSSIR L'EXPOSÉ ET L'ENTRETIEN

Corinne Pelletier

Formatrice en centre de formation aux concours paramédicaux et sociaux.

Nadège Aït-Kaci

Infirmière formatrice, intervenante en IFSI et en institut de préparation au concours.

Jean-Michel Texier

Cadre de santé, formateur en IFSI et en institut de préparation au concours.

DUNOD

Infographies : Mélissa Jallier-Lundgren
Couverture : Caroline Joubert
Mise en page : Belle Page

© Dunod, 2019

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN 978-2-10-079244-3

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

Introduction	1
Chapitre 1 \ Connaître la profession d'auxiliaire de puériculture	7
1 Définition du métier d'auxiliaire de puériculture	8
2 Les lieux d'exercice	9
3 La pratique quotidienne	9
4 Les relations hiérarchiques et fonctionnelles	12
5 Les conditions de travail	16
6 Les évolutions professionnelles possibles	18
7 Les valeurs de la profession	20
8 Les qualités requises	21
9 La formation en IFAP	25
PARTIE 1 \ L'exposé	29
Chapitre 2 \ Connaître les attentes du jury	30
1 Le déroulement de l'épreuve	30
2 Les critères d'évaluation de l'exposé	34
Chapitre 3 \ Maîtriser la méthodologie de l'exposé	36
1 Comprendre le sujet	36
2 Mobiliser et structurer ses connaissances	40
3 Rédiger l'introduction et la conclusion	43
4 Faire le lien avec la pratique soignante ou la petite enfance	44
5 S'impliquer personnellement dans l'exposé	45
6 Répondre aux questions sur le sujet traité	45
Entraînement 1	47
Corrigé	49
Entraînement 2	51
Corrigé	53
Entraînement 3	55
Corrigé	57
Entraînement 4	59
Corrigé	60
Entraînement 5	62
Corrigé	63

PARTIE 2	Culture sanitaire et sociale	65
Chapitre 4	Enrichir sa culture sanitaire et sociale	66
1	Définir le champ des connaissances nécessaires	66
2	Se construire une documentation	75
3	Suivre l'actualité	78
Chapitre 5	Les addictions	81
1	Définition	81
2	Idées principales	81
	<i>Entraînement</i>	84
	<i>Corrigé</i>	85
Chapitre 6	La contraception : une affaire de femme, d'homme ou de couple ?	86
1	Définition	86
2	Idées principales	87
	<i>Entraînement</i>	89
	<i>Corrigé</i>	90
Chapitre 7	La démographie médicale : les risques des déserts médicaux	91
1	Définition	91
2	Idées principales	91
	<i>Entraînement</i>	93
	<i>Corrigé</i>	94
Chapitre 8	Le don d'organes : le nombre de greffes ne suffit pas à résorber l'attente des patients	95
1	Définition	95
2	Idées principales	96
	<i>Entraînement</i>	98
	<i>Corrigé</i>	99
Chapitre 9	L'hypertension artérielle	100
1	Définition	100
2	Idées principales	100
	<i>Entraînement</i>	103
	<i>Corrigé</i>	104
Chapitre 10	Les maladies orphelines	105
1	Définition	105
2	Idées principales	106
	<i>Entraînement</i>	107
	<i>Corrigé</i>	108

Chapitre 11	La prise en charge des dépenses de santé des ménages français	109
1	Définition	109
2	Idées principales	110
	<i>Entraînement</i>	113
	<i>Corrigé</i>	114
Chapitre 12	La sécurité sanitaire	115
1	Définition	115
2	Idées principales	115
3	Dernières crises sanitaires en France	116
	<i>Entraînement</i>	117
	<i>Corrigé</i>	118
Chapitre 13	Les troubles du comportement alimentaire (TCA)	119
1	Définition	119
2	Idées principales	119
	<i>Entraînement</i>	121
	<i>Corrigé</i>	122
Chapitre 14	Les troubles du sommeil	123
1	Définition	123
2	Idées principales	123
	<i>Entraînement</i>	126
	<i>Corrigé</i>	127
Chapitre 15	L'envolée du chômage	128
1	Définition	128
2	Idées principales	128
	<i>Entraînement</i>	131
	<i>Corrigé</i>	132
Chapitre 16	Le débat de la laïcité en France	133
1	Définition	133
2	Idées principales	133
	<i>Entraînement</i>	135
	<i>Corrigé</i>	136
Chapitre 17	Le mariage pour tous... mariage de la discorde	137
1	Définition	137
2	Idées principales	137
	<i>Entraînement</i>	139
	<i>Corrigé</i>	140

Chapitre 18 \	En 2016... un Français sur dix souffre de la solitude	141
1	Définition	141
2	Idées principales	141
	Entraînement	143
	Corrigé	144
Chapitre 19 \	La réforme des rythmes scolaires	145
1	Définition	145
2	Idées principales	145
	Entraînement	147
	Corrigé	148
PARTIE 3 \	L'entretien de motivation	149
Chapitre 20 \	Confirmer son projet professionnel	151
1	Clarifier ses motivations	151
2	Se projeter dans son devenir d'étudiant et son futur professionnel	154
Chapitre 21 \	Mettre en avant les atouts de sa candidature	158
1	Le parcours de formation	158
2	La connaissance de la profession envisagée et de son environnement	159
3	Les compétences et les qualités	163
4	La personnalité	167
Chapitre 22 \	Se présenter sous son meilleur jour	170
1	Adopter une attitude adaptée à la situation	170
2	Gérer son stress	175
3	Soigner la forme du discours	178
ANNEXES		181
A	Extraits de l'Annexe 2 du référentiel de formation du DE d'auxiliaire de puériculture	182
B	Support d'évaluation des compétences	192
C	Modèle de lettre	196
	Glossaire	197
	Bibliographie	199
BOÎTES À OUTILS		201

Introduction

Pour un IFAP (Institut de formation d'auxiliaires de puériculture), la finalité du concours d'entrée est de retenir des candidats ayant les aptitudes et la personnalité nécessaires à l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture (AP).

L'oral d'admission du concours est une épreuve complexe comportant :

- un **exposé sur un thème sanitaire ou social** ;
- une **discussion avec le jury**, axée sur les représentations que les candidats ont du métier envisagé et leur projet professionnel.

Cette épreuve décisive ne s'improvise pas. Elle doit se préparer tant sur le fond que sur la forme.

Cet ouvrage vous donne les moyens de la réussir :

- il contient toutes les informations utiles pour appréhender son déroulement ;
- il propose un accompagnement complet associant méthodes et outils afin d'enrichir votre culture générale, de comprendre ce que l'on attend de vous, de structurer et d'argumenter votre discours... Des exemples et des exercices vous permettront de vous entraîner et de progresser rapidement ;
- il vous guide dans votre réflexion pour déterminer l'origine et le cheminement de votre orientation professionnelle, pour développer votre vision du métier, pour présenter votre projet professionnel, vous permettant ainsi d'identifier et mettre en exergue les atouts de votre candidature ;
- il comporte des fiches de synthèse sur une quinzaine de thématiques sanitaires et sociales ;
- il vous conseille sur l'attitude à adopter face au jury et sur la gestion du stress.

Il se décompose en deux grandes parties, la première consacrée à l'exposé et la seconde à la discussion avec le jury. Ces deux temps de l'épreuve nécessitent, en effet, chacun une préparation spécifique ; même s'ils sont, le jour de l'oral, étroitement imbriqués.

Théorie et pratique sont ponctuées de témoignages qui donnent une vision très concrète du déroulement de l'épreuve, des difficultés rencontrées et des pièges à éviter.

1 Quelles sont les modalités d'accès à la formation ?

Il existe trois manières d'accéder à la formation d'auxiliaire de puériculture :

- le **concours d'entrée des instituts de formation** : les candidats retenus à l'issue des épreuves de sélection (écrits d'admissibilité et oral d'admission), suivront la formation complète sur une période de 10 mois ;

- **l'apprentissage** offrant aux personnes intéressées une alternance travail/formation pendant une période de 18 mois. Les futurs apprentis sont soumis aux mêmes épreuves de sélection que les candidats au concours d'entrée classique ;
- **le cursus partiel** destiné d'une part, aux personnes titulaires de diplômes du secteur sanitaire permettant une dispense d'une partie de la formation et d'autre part, aux professionnels ayant validé au moins l'un des modules de la formation dans le cadre d'une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Les candidats n'ont pas à passer d'épreuves de sélection (ni écrits, ni oral) et entrent directement en formation en fonction des places disponibles.

► **Diplômes permettant une dispense partielle de formation**

Auxiliaire de puériculture
Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) remplacé par le DEAES*
Mention complémentaire d'aide à domicile (MCAD)
Diplôme d'État d'aide médico-psychologique (DEAMP) remplacé par le DEAES*
Baccalauréats professionnels ASSP (Accompagnement, soins, services à la personne) et SAPAT (Services aux personnes et aux territoires)
Diplôme d'État d'aide-soignant (DEAS)

*Diplôme d'État d'Accompagnement Éducatif et Social toutes spécialités

2 L'épreuve orale d'admission

Bon nombre de candidats aux concours consacrent du temps pour se préparer aux épreuves écrites d'admissibilité. Ce travail est indispensable. Néanmoins, pour les candidats admissibles, ceux qui totalisent au moins la moyenne aux épreuves écrites, le concours comporte une ultime épreuve : **l'oral d'admission**.

Les modalités de passation de cet oral sont précisées par les dispositions de l'arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme d'auxiliaire de puériculture.

Ces textes législatifs et notre connaissance des conditions de mise en œuvre de ces concours par les IFAP permettent d'identifier les principales caractéristiques de l'oral d'admission.

1 a. Comment sont organisés les oraux ?

Les résultats aux épreuves d'admissibilité sont consultables sur le site internet de l'institut de formation auquel vous postulez, en général un mois après les écrits. La consultation requiert un ou plusieurs mots de passe qui vous ont été communiqués au moment de votre inscription au concours.

Les candidats admissibles reçoivent, par voie postale, leur convocation pour l'oral d'admission. Ce courrier précise la date et l'heure ainsi que le lieu de l'épreuve. Les

candidats doivent se rendre disponibles à la date prévue. Les périodes des oraux sont communiquées au moment de l'inscription aux concours.

La convocation ne précise pas les résultats obtenus à l'écrit. Ainsi, les candidats sont placés sur un pied d'égalité, chacun considérant avoir au minimum une note de 10/20 à l'issue des épreuves d'admissibilité et espérant donner le meilleur de lui-même lors de l'oral. L'objectif est d'obtenir la note finale la plus élevée possible permettant d'augurer un bon classement sur la liste finale d'admission.

▮ b. Quels sont les critères d'évaluation et de notation ?

Les critères d'évaluation sont différents d'un institut de formation à un autre et l'appréciation sur un même critère peut également varier d'un jury à un autre. Ils portent aussi bien sur le fond que sur la forme des échanges.

Néanmoins, l'objectif est le même : intégrer au sein de la future promotion des étudiants dotés des capacités cognitives, des qualités humaines, des aptitudes relationnelles et d'une personnalité indispensables au suivi de la formation et à l'exercice de la fonction d'auxiliaire de puériculture. Ils doivent également montrer un intérêt réel pour cette profession.

▮ c. Comment se déroule l'épreuve orale ?

Le candidat arrive à l'oral muni de sa convocation et d'une pièce d'identité. Il existe deux formes d'oraux selon les voies d'admission en IFAP :

- candidats de droit commun :



Après une phase de préparation de l'exposé de 10 minutes maximum, la durée de l'oral d'admission est de 20 minutes.

Il débute, après quelques mots de présentation, par un exposé d'une petite dizaine de minutes sur un sujet tiré au sort.

Il se poursuit par **une discussion d'une douzaine de minutes** qui s'engage dans un premier temps sur des éléments en lien avec l'exposé puis évolue vers un entretien de motivation.

En pratique, les choses peuvent être un peu différentes dans la répartition du temps entre exposé et entretien, les questions sur l'exposé peuvent être éludées, etc.

- candidats titulaires de baccalauréat ASSP et SAPAT, d'un diplôme de niveau IV, d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire de niveau V et ceux ayant suivi la première année IFSI :

Pour ces candidats, de nouvelles modalités d'épreuves se mettent en place. Ils sont exemptés d'exposé. L'oral est basé sur une discussion de 20 minutes avec le jury. Dans un premier temps, le candidat présente son parcours personnel. Dans un

second temps, s'engage un échange avec le jury sur la base de son dossier d'inscription (CV, stages, expériences professionnelles, etc.).

d. Sur quel thème porte l'exposé ?

Les échanges lors de l'oral d'admission et, en particulier, l'exposé au cours duquel vous devez développer un sujet sur un thème d'actualité font appel à votre culture sanitaire et sociale. Il existe aussi des sujets sous forme de mises en situation. Depuis quelques années, les sujets abordent également des questionnements philosophiques et éthiques.

Exemples

- Les piercings. Qu'en pensez-vous ?
- Le congé paternité change-t-il le comportement des pères ?
- La curiosité : qualité ou défaut ?
- Expliquer le succès de la télé-réalité.
- La tolérance. Qu'évoque pour vous ce terme en tant que futur soignant ?

Le champ des connaissances concernées est vaste et cette épreuve peut demander, pour ceux qui ne possèdent pas une culture générale suffisante, notamment les plus jeunes, une préparation méthodique de fond afin d'être en mesure, le jour de l'oral, de développer une thématique sanitaire ou sociale.

e. Qui compose le jury ?

Le jury est composé de deux personnes :

► Composition du jury

	Représentant de l'institut de formation	Professionnel
IFAP	• Directeur d'un IFAP, d'un institut de formation de puéricultrices ou d'un IFSI ; • ou une puéricultrice, formateur permanent d'un IFAP, d'un institut de formation de puéricultrices ou d'un IFSI.	Une puéricultrice ayant une expérience minimum de 3 ans ou un infirmier exerçant des fonctions d'encadrement. Ces deux personnes doivent exercer dans un service ou une structure accueillant des élèves AP en stage.

3 Que se passe-t-il après l'épreuve ?

a. Comment sont déterminées les listes d'admission ?

À l'issue des épreuves d'admission, l'institut de formation établit la note finale des candidats :

- pour ceux qui ont bénéficié d'une dispense d'épreuves écrites, la note finale sera celle de l'oral d'admission ;
- pour les autres, la note finale sera calculée en faisant la moyenne des notes de l'écrit et de l'oral.

Un classement par rang est réalisé de la meilleure à la moins bonne note.

Ensuite, est établie une liste principale constituée des noms des candidats les mieux classés et admis à entrer en formation et dont le nombre tient compte des places disponibles dans le centre de formation.

Tout ou partie des autres candidats est inscrit sur une **liste complémentaire**, toujours par rang, du mieux classé au moins bien classé.

Un candidat qui n'apparaît dans aucune des deux listes, principale et complémentaire, est considéré comme ajourné.

En cas d'égalité de notes entre plusieurs candidats, ils seront classés dans l'ordre de priorité suivant :

- ceux ayant bénéficié d'une dispense d'épreuve écrite d'admissibilité ;
- puis ceux ayant obtenu la note la plus élevée à l'épreuve d'admissibilité ;
- et enfin, en fonction de l'âge, au bénéfice du plus âgé.

Exemple

	Note épreuves écrites	Note oral d'admission	Note finale
Julie V. 24 ans	14/20	12/20	13/20
Laura M. 26 ans	dispense	13/20	13/20
Johan P. 24 ans	12/20	14/20	13/20
Agathe E. 22 ans	12/20	14/20	13/20

Laura sera la mieux classée compte tenu de sa dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité. Julie sera mieux classée que Johan et Agathe car elle a obtenu une meilleure note à l'écrit. Enfin, Johan sera mieux classé qu'Agathe car il est de deux ans plus âgé.

Les résultats au concours sont affichés et consultables dans chaque institut de formation et sur le site Internet des écoles. Chaque candidat est personnellement informé par écrit de ses résultats.

La liste principale est bloquée de dix à vingt jours, le temps pour chacun des admis de confirmer par écrit son inscription. Le non-respect de ce délai, vaut renoncement à l'admission.

En cas de désistement de candidats admis sur la liste principale, quel qu'en soit le motif, les candidats inscrits sur la liste complémentaire seront affectés sur les places disponibles, par rang de classement. En cas de nouveaux désistements, la démarche se poursuit jusqu'à l'épuisement de la liste complémentaire.

Si l'ensemble des places disponibles n'est pas pourvu, le directeur ou les directeurs des instituts concernés ont la possibilité de faire appel à des candidats inscrits sur